

DECISION N° 2026-96

**Relative à la signature des ordres de mission au sein
du Pôle 94G05**

Objet : Délégation de signature concernant Docteur Agnès GUERIN, cheffe du pôle 94G05, Madame Cécile ALLAIS cadre coordonnatrice du pôle 94G05, Madame Marion JEAN, cadre de santé unité Logos, Madame Samira GANA cadre de santé de l'extrahospitalier, Monsieur Pierre GOURDEN, cadre de santé de l'extrahospitalier, Docteur Camille LEPY, Docteur Elisabeth BELLEIL et Docteur Geneviève HENAULT, médecins au sein du pôle 94G05,

La Directrice par intérim des Hôpitaux Paris Est Val de Marne,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et R.6146-8,

Vu l'arrêté n°DOS-2023/3713 de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 13 décembre 2023 portant création des Hôpitaux Paris Est Val de Marne au 1er janvier 2024,

Vu l'arrêté de l'ARS du 08 avril 2026 nommant Madame Marie HOUSSEL, directrice par intérim des Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne à compter du 1er mai 2026,

Sur proposition de Docteur Agnès GUERIN, cheffe du pôle 94G05

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Madame le Docteur Agnès GUERIN, cheffe du pôle 94G05 et Madame Cécile ALLAIS, cadre coordonnatrice du pôle 94G05, pour signer, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement des patients :

- Des activités thérapeutiques
- Pour la réalisation d'exams médicaux
- Pour la réalisation d'actes de la vie courante
- Pour le transfert vers un autre établissement
- Pour l'accompagnement par des professionnels, de patients en soins sans consentement pour leurs audiences au Tribunal

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame le Docteur Agnès GUERIN, cheffe du pôle 94G05 et Madame Cécile ALLAIS, cadre coordonnatrice du pôle 94G05, la délégation est donnée à Madame Marion JEAN, cadre de santé unité Logos, Madame Samira GANA cadre de santé de l'extrahospitalier, Monsieur Pierre GOURDEN, cadre de santé de l'extrahospitalier, Docteur Camille LEPY, Docteur Elisabeth BELLEIL et Docteur Geneviève HENAULT, médecins

au sein du pôle 94G05 pour signer les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement des patients :

- Des activités thérapeutiques
- Pour la réalisation d'examens médicaux
- Pour la réalisation d'actes de la vie courante
- Pour le transfert vers un autre établissement
- Pour l'accompagnement par des professionnels, de patients en soins sans consentement pour leurs audiences au Tribunal

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet à partir du 1er mai 2026.

Article 4 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux Paris Est Val de Marne
- Monsieur le Trésorier des Hôpitaux Paris Est Val de Marne
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 1^{er} mai 2026

La Directrice générale
par intérim Hôpitaux Paris Est Val de Marne

Marie HOUSSEL

